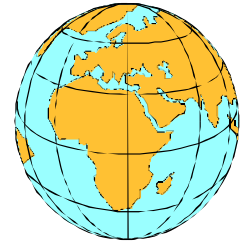




Rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)



EUROPE

Tél. FR. : Brasseur J.P. 0499 35 85 72

ENG. : Roussel Pascal 0473 97 49 67

info@vivant.org

www.vivanteurope.org

*Pour une Europe sociale,
pour une mondialisation respectueuse
de l'humain et de l'environnement.*

LE VIVANT-EUROPE

électronique

N° 19 (juillet 2005)

Sommaire :

1. Editorial
2. Document de travail : la Constitution européenne du 9 mai 2006
3. Lettre du Forum à Monsieur Barroso

1. EDITORIAL

Ne pas prolonger la procédure de ratification du projet de Traité constitutionnel par les Etats Membres, convoquer pour décembre 2005 une nouvelle CIG (Conférence intergouvernementale), provoquer un référendum européen en 2006, et annoncer la convocation, après ratification de la Constitution, d'une nouvelle Convention, voilà quatre propositions énoncées par trois membres du Forum permanent de la Société Civile Européenne.

Par ailleurs, une lettre sera envoyée à M. Barroso, président de la Commission européenne qui aura pour objet

- a. La sauvegarde de la constitution européenne
- b. La problématique de la Turquie et de la zone euro
- c. Le changement de statut de la Banque centrale européenne

2. DOCUMENT DE TRAVAIL

Document de travail développé par Philippe Grosjean, Jacques Rabier et Raymond Van Ermen, membres du Forum permanent de la Société Civile Européenne (070605).

La Constitution Européenne du 9 mai 2006

Des erreurs ont été commises. Les mots, en particulier celui de ‘Constitution’, ont un poids qui n’a pas été bien apprécié. Il faut maintenant faire en sorte que la crise soit le levier d’une nouvelle chance pour l’Europe et tenir les délais. Le Forum est convaincu que, malgré le pessimisme ambiant, il peut y avoir encore place pour une solution originale !

Les résultats des référendums en France et aux Pays-Bas, deux membres fondateurs, et l’improbabilité d’un référendum en Grande Bretagne conduisent à proposer au Conseil Européen de Juin de :

- i.** Mettre fin à la procédure de ratification du projet de Traité constitutionnel par les Etats Membres pour le 30 novembre 2005 afin de ne pas laisser l’Europe durant encore plus d’un an dans une atmosphère de crise.
- ii.** convoquer pour décembre 2005 une nouvelle CIG pour adopter le texte de la Constitution, sans la partie III, et avec une modification du mode d’adoption et de modification défini dans la partie IV
- iii.** provoquer un référendum européen en 2006 pour son adoption par les Peuples Européens le même jour dans toute l’Europe – le 9 mai 2006
- iv.** et annoncer la convocation, après ratification de la Constitution, d’une nouvelle Convention : ‘Les accélérateurs de progrès pour le bien-être des Européens et le développement durable’. réservée - pour sa partie législative - aux pays et aux peuples qui auront dit ‘oui’ le 9 mai 2006

Les délais prévus pour la mise en oeuvre de la Constitution (2006) seraient tenus, les éléments institutionnels nécessaires pour la gestion plus démocratique et plus efficace de l’Union seraient en place et l’Union aurait avec la Charte des droits Fondamentaux une nouvelle pierre angulaire. Les dispositions des traités existants - qui sont reprises dans la partie III – deviendraient des “lois-cadres” distinctes de la Constitution Européenne et révisables à la majorité. Elles resteraient inchangées jusqu’à la conclusion des travaux de la Convention III (voir plus loin) et ne feraient pas l’objet du premier référendum européen.

1. Faire avancer la citoyenneté et la démocratie européenne : Un vrai référendum européen.

Puisque le traité constitutionnel ne sera pas ratifié tel quel, cela doit conduire à un changement radical. Certes les ‘non’ au Traité constitutionnel ne sont pas homogènes. Les uns veulent protéger leur modèle social, d’autres protéger leur souveraineté, d’autres veulent plus de libéralisme voire même la suppression de la charte des droits fondamentaux. Il faut en appeler aux Peuples d’Europe s’exprimant comme citoyens européens, car ‘l’identité européenne est qualitativement distincte de l’identité nationale’ (1).

Il faut mettre en évidence la citoyenneté de l’Union européenne. Si elle s’ajoute à et ne remplace pas la citoyenneté nationale, elle doit donner accès à un ‘*nouveau droit identique pour tous*’: celui de participer à un référendum de l’Union européenne. Ce droit identique pour tous doit être reconnu

lorsqu'il s'agit de ratifier la Constitution de l'Union ainsi que toutes ses modifications ultérieures. Ce droit doit consacrer l'existence d'un « espace public européen ». Le référendum européen doit être unique, décidé et convoqué conjointement par le Conseil des Ministres et le Parlement européen et se substituer au chapelet de référendums nationaux et/ou approbations par les parlements nationaux. Ainsi le droit des citoyens européens de s'exprimer directement ne sera dénié à personne au sein de l'Union (ce qui pourrait être le cas dans 16 Etats Membres sur 25).

En ce qui concerne la Constitution de l'Union corrigée comme indiqué ci-dessus, tous les citoyennes et citoyens, tous les Peuples d'Europe participeront au même débat, au même moment, le 9 mai 2006, jour de la fête de l'Europe. Ce référendum européen prévoirait une *double majorité qualifiée* : majorité qualifiée d'Etats où les peuples votent 'oui' et majorité qualifiée de l'ensemble des citoyens européens tous pays confondus. Si la Constitution obtient cette double majorité, les Etats dont les peuples auront votés '*non*' pourront par un vote national soit décider de confirmer leur vote – et dans ce cas la Constitution entrera en vigueur sous la forme de co-opération renforcée entre les seuls pays du '*oui*' – soit rejoindre la majorité.

2. Il faut que les acquis du processus de la Convention soient préservés et entrent en vigueur à la date initialement prévue.

Toutes les organisations de la société civile seront affectées si les traités ne sont pas modernisés et les mécanismes de prise de décision réformés. Les acquis à préserver sont en particulier : simplification du système de vote à la double majorité, extension du champ de vote à la majorité, introduction des clauses du système de passerelles, extension de la compétence de la Cour de Justice et des garanties y attachées en termes de droits et de libertés des citoyens, extension des pouvoirs du Parlement comme co-législateur, association des parlements nationaux élargissant le contrôle démocratique de l'Union, établissement du Ministre des Affaires Etrangères, structures de co-opération en matière de sécurité et défense, élargissement des droits de décision séparées par les membres de l'Euroland, acquisition par l'Union de la personnalité juridique, nouvelle forme de présidence du Conseil.

3. Dissocier 'Constitution de l'Union européenne' et dispositions des Traités existants relatives aux politiques.

Les experts reconnaissent que ce fut une erreur d'intégrer dans une Constitution les articles des traités existants qui font l'objet de la partie III, à la dernière minute et sans réel discussion de la Convention sur leur contenu. La CIG que devrait convoquer le Conseil Européen de juin visera à

- 3.1. définir comme étant "la Constitution" (et non plus le traité constitutionnel) les seules parties I (mais avec un élargissement du mandat de la BCE), II et IV (révisée) qui sont les seuls articles à réelle valeur constitutionnelle,
- 3.2. modifier la procédure de ratification en instituant le référendum européen unique, décidé et convoqué conjointement par le Conseil des Ministres et le Parlement européen et se déroulant dans toute l'Union le même jour,
- 3.3. convoquer pour le 9 mai 2006 le premier référendum européen en telle sorte que le calendrier initialement prévu soit respecté.

4. Convoquer une Convention III, pour le second semestre 2006, ayant pour thème de débat : « Les accélérateurs de progrès pour le bien-être des Européens et le développement durable »

Cette Convention (pouvoirs publics-entreprises-société civile) débattrà des synergies à construire entre programmes et actions publiques et privés pour renforcer la cohésion sociale européenne, s'attaquer aux questions démographiques et d'éducation, répondre aux enjeux de la sécurité humaine et du développement durable. Elle élaborera un programme d'action concertée. Elle sera

réservée – pour partie- aux pays et aux peuples qui auront dit ‘Oui’ à la Constitution du 9 Mai 2006 parce, que dans ses travaux de caractère ‘législatif’, elle s’appuiera sur la Charte des Droits fondamentaux et le principe de démocratie participative repris dans la Constitution.

Un avant-projet de conclusion du Conseil Européen de juin 2005 est proposé en annexe.

Dans ce scénario

- ❑ **on ne perd pas de temps**, on tient le délai 2006
- ❑ **on rend l’Union européenne plus forte** grâce à l’institution du référendum européen
- ❑ **on préserve les acquis majeurs du traité constitutionnel**
- ❑ **on peut passer à une nouvelle phase avec la Convention III pour faire progresser l’Europe.**

Par ailleurs, nous

- Demandons la convocation en juillet 2005, par la Commission, d’une table ronde spéciale des Institutions de l’Union et de la Turquie avec la Société Civile Européenne pour permettre aux ONG de présenter toute suggestion de nature à proposer des approches innovantes, avant l’ouverture des négociations avec la Turquie prévue pour Octobre et le Sommet Euro-Méditerranéen de Novembre.
- Proposons à la Société Civile Organisée de la Zone Euro de se réunir en Etats-Généraux en septembre 2006 à Bruxelles pour étudier les éléments d’une plate-forme commune sur la relance économique dans la zone.

Annexe.

Avant-projet de Résolution du Conseil Européen de juin 2005.

Chapitre : La Troisième Convention Européenne ‘Les accélérateurs de progrès le Bien-être des Européens et le Développement Durable’.

Nous adopterons en décembre 2005, une Déclaration convoquant la troisième Convention européenne pour le second semestre 2006 – donc après l’adoption de la Constitution par un référendum européen le 9 mai 2006 - et fixant son mode de préparation en telle sorte que toutes les forces vives en Europe puissent s’y préparer et contribuer

Après la première convention qui conduisit à l’adoption de la Charte des Droits Fondamentaux, après la seconde convention qui élaborera les parties nouvelles du Traité Constitutionnel, nous entendons convoquer une troisième convention qui se réunira à partir du second semestre 2006 (après le référendum européen par lequel nous souhaitons que les Citoyens Européens, exerçant leur droit souverain, adoptent la Constitution de l’Union européenne).

Nous demandons à la Commission Européenne, d’une part, et au Comité Economique et Social en dialogue avec la société civile européenne, d’autre part, de faire parvenir à la Présidence du Conseil, pour le 30 septembre 2005, leurs propositions sur 3 points ci-après :

1. L’Objet de la Convention III.

Nous constatons qu’il ne suffit plus de surmonter les défis contemporains en se fondant sur la grille de lecture de la géopolitique ou de l’économie du XIXème siècle, toutes deux construites sur l’obsession de la compétition(2). Car ce qui change rapidement ce sont ‘les règles du jeu, les forces productives, les processus de valorisation, les rapports sociaux, nos représentations, nos valeurs et jusqu’à nos horizons collectifs’ tandis que ‘processus, réseaux, systèmes s’entremêlent aujourd’hui dans un maillage inextricable’. Nous voulons que l’Union européenne s’inscrive dans une dynamique de coopération et de coévolution(3) pour une Société Florissante(4).

Nous plaçons la Troisième Convention sous le thème de la Révolution de l’Intelligence. Il s’agit pour les Européens, avec leurs différences culturelles et leurs différents modèles sociaux, de transformer leurs rapports sociaux et d’inventer une culture adaptée à la mobilisation de l’intelligence collective. Par là nous cherchons à interrompre le cycle infernal de la peur qui en Europe a déclenché les régressions barbares que furent tant les guerres mondiales que les guerres des Balkans et qui aujourd’hui prennent des formes nouvelles de la « peur de l’autre ». Si l’Europe a une fonction particulière, après le désastre spirituel et éthique que fut la barbarie intérieure du XXème siècle, c’est de contribuer à une nouvelle qualité démocratique, de nouvelles formes de coopération et à libérer des énergies économiques, culturelles, sociales et civiques qui soient non des forces de régressions mais des accélérateurs de progrès(5).

Nous invitons les jeunes, la ‘Génération Erasmus’ à s’impliquer tout particulièrement pour construire les futures étapes à partir de ce qu’elle a reçu en partage : l’identité, la citoyenneté, la culture(1).

Nous souhaitons que la Convention III explore le contenu d’un Plan d’Action – dénommé « SYNERGIE » - et qui soit commun à l’Union Européenne, aux Entreprises et à la Société Civile. Ce plan d’action portera sur les partenariats qui sont des ‘accélérateurs de progrès’ pour l’Europe afin que celle-ci soit toujours plus innovante et mobilisatrice, développant un modèle de co-

développement durable répondant aux enjeux de la 'sécurité humaine au sens large ; autrement dit des partenariats qui viseraient à réunir les conditions du bien-être et du développement pour tous' et à mieux maîtriser les processus planétaires de notre temps pour les orienter dans le sens du développement humain, d'une économie équitable, de la démocratie et de la justice(6).

Nous souhaitons que la Convention III explore des « synergies » entre les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile, que l'on donne plus de force aux « partenariats » existants entre ces trois types d'acteurs de la construction européenne tout comme entre l'Union Européenne et ses voisins d'une part, les autres régions du monde d'autre part. Dans ces partenariats gît une source majeure d'innovation, de création de nouveaux liens, de nouveaux produits, de nouveaux services. Bref c'est tout à la fois l'Europe Sociale et du Développement Durable, l'Europe de la Culture, l'Europe 'compétitive' qui devrait sortir renforcée de la Convention sur les accélérateurs de progrès.

Ces partenariats apporteraient une réponse nouvelle à trois types de question :

- Qu'allons-nous faire de notre planète ?
- Qu'allons-nous faire de notre espèce ?
- Qu'allons-nous faire de notre vie ? (5)

La Convention III fixerait également des indicateurs qualitatifs de progrès et une méthode de suivi de la mise en œuvre pour la période 2007-2013. La Convention III pourrait aussi, dans ses conclusions, identifier des modifications souhaitables à ce qui faisait l'objet de la partie III du projet de traité constitutionnel, proposer des réformes des comptabilités publiques et des politiques de commande publique.

Pour être efficace, cette Convention III devra viser à mettre en œuvre les objectifs fixés dans la Constitution et s'organiser autour d'un nombre limité de thèmes transversaux. Nous les fixerons en décembre, sur proposition de la Présidence du Conseil, après avoir pris note des conclusions de l'AG des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire, du Sommet Euro-Méditerranéen, d'une analyse par le Comité Economique et Social et la société civile des progrès faits en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, d'un rapport par la Commission sur la mise en œuvre de la stratégie européenne du développement durable telle que nous l'avons initiée à Göteborg, des conclusions du G8, d'une consultation par internet de la 'Génération Erasmus' autour d'un projet culturel pour l'Europe.

2. Les parties prenantes à la Convention III.

Cette troisième convention ne sera pas identique aux deux premières. Elle pourrait prendre une double forme

- Celle d'une 'méthode ouverte de coordination' associant cette fois, puisqu'il s'agit des partenariats, non seulement les Institutions de l'Union et tous les Etats Membres, mais aussi les entreprises, les syndicats et la société civile. Par ailleurs, les portes de la Convention devraient être aussi ouvertes aux acteurs des partenariats avec l'Europe à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union.
- Celle d'une 'Convention' similaire dans sa composition à la Convention II mais limitée aux pays qui auront dit 'oui' à la Constitution du 9 mai 2006 pour ce qui est des modifications législatives aux textes du traité de Nice qui sont aujourd'hui repris dans la Partie III du projet de traité constitutionnel

Face à la montée de la double peur, peur de l'avenir et peur d'autrui, (3) nous souhaitons encourager une citoyenneté active, articulant le local et le global. Nous voudrions que le processus de cette Convention III offre aux grands mouvements sociaux qui ont marqué l'histoire récente en Europe comme à la génération Erasmus, la possibilité de transformer la vitalité de leur vision en projets d'action et de coopération. Nous souhaitons que les 'champions et leaders' d'initiatives locales qui se sont déjà révélées être des succès, viennent partager leur expérience et proposer comment créer un effet d'échelle pour accélérer les progrès vers un développement humain durable, tout comme nous souhaitons que les porteurs d'une économie solidaire et éthique viennent débattre avec la Convention III comment transformer des achats et investissements éthiques qui sont encore des 'marchés de niche' en une nouvelle économie pour l'Europe.

Certes les participants éventuels auront des intérêts divergents sur maintes questions, mais le potentiel de préoccupations communes et d'innovation est considérable : 'assurer l'offre de biens publics mondiaux, réguler les marchés, approfondir la responsabilité, protéger l'environnement et remédier d'urgence aux injustices sociales'(6) sont des leviers pour rendre l'Europe plus efficace.

Nous souhaitons que les mécanismes appropriés nous soient proposés pour permettre aux jeunes d'y jouer un rôle majeur, aux créatifs culturels de montrer de nouvelles voies. L'Europe doit être un laboratoire en vue de l'émergence d'une civilité planétaire et, dans cette perspective, la Convention III devra articuler la problématique de l'Europe et celle d'un saut qualitatif de la démocratie. (5)

3. La méthode.

Nous souhaitons que les propositions qui nous seront faites en vue de la Déclaration de Décembre 2005 définissent une méthode qui permette aux 'communautés de destin qui se chevauchent' (Villes, Régions, Peuples, Mouvements Sociaux, Communautés de projet) de participer à la préparation de la Convention III par un réseau de forums du local au planétaire.

Cette Convention III devrait produire des 'liens', contribuer à 'enrichir' le 'dialogue en humanité' de tous ceux qui y participeront à travers ces forums. Elle devrait conduire à proposer des actions collectives nouvelles, notamment fondées sur un 'désir d'humanité', la cogestion et la co-régulation citoyennes afin de construire de manière solidaire l'avenir de la société européenne et les sociétés humaines (4).

(1) Les Fossoyeurs de l'Europe Fabrice Amedeo.

(2) Reconsidérer la richesse. Patrick Viveret

(3) de Rosnay et Jacques Robin.

(4) A well-being manifesto for a flourishing society. The New Economics Foundation

(5) Pourquoi ça ne va pas plus mal. Patrick Viveret

(6) Un nouveau contrat mondial. David Held. London School of Economics.

3. LETTRE DU FORUM A MONSIEUR BARROSO

Monsieur le Président :

Objet : Sauver la Constitution Européenne.

Trois avancées majeures pour les Peuples d'Europe sont maintenant menacées par ceux qui veulent envoyer le projet de traité constitutionnel aux oubliettes de l'Histoire. Il faut clairement appeler le Conseil Européen de juin à ne pas laisser faire ça ! :

- Pour la première fois, le projet qui est soumis à ratification affirmait que l'Union Européenne était une union pas seulement « d'Etats » mais aussi « de Peuples ».
- Pour la première fois, le projet de traité constitutionnel changeait la pierre angulaire de l'Union. Elle est encore « le marché ». Elle devait devenir la « charte des droits fondamentaux » qui serait dotée de valeur juridique.
- Pour la première fois, le principe de démocratie participative se trouvait reconnu.

Un des membres de « l'élite européenne » titrait une contribution suite aux referendums Français et Néerlandais : « People's Pause ». On s'apprête à mettre les peuples au frigo communautaire ! On va se débarrasser de la charte des droits fondamentaux ! Quand à la démocratie participative, on va la remplacer par une politique de « communication ».

Pour faire barrage à ce recul inacceptable, il faut se battre pour maintenir le principe d'une Constitution européenne et que les peuples aient le dernier mot par un référendum pan-européen. Mais les débats ont bien montré, que pour qu'un tel référendum soit un succès, il faut que l'Union trouve une approche nouvelle à la question de la Turquie et un nouvel élan pour l'Euro.

C'est pourquoi, le Forum

1. Demande la convocation en juillet 2005, par la Commission, d'une table ronde spéciale des Institutions de l'Union et de la Turquie avec la Société Civile Européenne pour permettre aux ONG de présenter toute suggestion de nature à proposer des approches innovantes, avant l'ouverture des négociations avec la Turquie prévue pour Octobre et le Sommet Euro-Méditerranéen de Novembre.
2. Propose à la Société Civile Organisée de la Zone Euro de se réunir en Etats-Généraux en septembre 2006 à Bruxelles pour étudier les éléments d'une plate-forme commune sur la relance économique dans la zone.

Pour sa part, le Forum apporterait sa contribution au débat. Ci-joint, notre document de travail.

Sur ces thèmes, le Forum Permanent de la Société Civile serait heureux de vous rencontrer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

LE FORUM

Annexe. :

Document de travail du Forum Permanent de la Société Civile Européenne

1. La Turquie.

Il nous faut jeter au panier l'idée d'une Europe s'étendant sans fin, sans frontière. A l'Europe des cercles concentriques, il faut substituer l'Europe des anneaux olympiques, où l'Europe est un cercle qui se lie à d'autres sur les bases de valeurs partagées. L'Europe n'a pas vocation à 'imposer' ses valeurs, son modèle, ses normes comme on veut le faire à travers la politique de voisinage. Depuis la chute du mur de Berlin, nos politiques avaient perdu tout sens de la mesure. Ils voyaient l'Europe s'étendre indéfiniment (Russie, Israël, Magreb, Afrique, tous étaient sensés avoir vocation à rejoindre le club Europe mais à nos conditions, celles définies par 80.000 pages de législations communautaires). Le progrès était certes qu'il s'agissait ici d'une vision d'un Empire qui s'étendait pacifiquement sur la base de demandes d'adhésion. Le problème est que l'identité européenne y était sacrifiée perdant le soutien d'une large partie des 'membres du club'. L'objectif doit rester de contribuer à la paix et au développement pour une région du monde qui représente un tiers de la population mondiale, mais il faut y arriver sans faire de l'Europe des 25 'le nombril du monde' et de Bruxelles la capitale de l'Empire d'un nouveau type.

La préparation du Sommet Euro-Méditerranéen est l'occasion de redéfinir la vision européenne et en même temps de trouver une sortie à la question turque. A une situation où depuis trente ans les Turques demandent leur entrée dans les instances bruxelloises, il faut proposer une autre vision mieux adaptée à la mondialisation et au dialogue des civilisations. Celle où l'Union Européenne des 25 devient 'membre fondateur', avec la Turquie et les autres pays du Bassin Méditerranéen, d'Institutions qui ont leur siège non pas à Bruxelles mais à Istanbul et Strasbourg : l'Alliance Euro-Méditerranéenne pour la Sécurité Humaine et la Zone de Libre Echange 2010. Cette alliance aurait ses propres institutions : un Conseil des Etats, un Sénat, une Haute-Commission (à Istanbul), une Cour de Justice (à Strasbourg) et sa propre charte (*). Elle démontrerait que nous savons réussir la coopération entre civilisations, entre religions et aussi nous organiser pour éviter la guerre des ressources qui en fait a déjà commencé. D'une Turquie 'demanderesse', elle deviendrait 'centre de gravité'.

2. La Zone Euro

L'Euro est et restera une grande avancée si et seulement si, ses responsables peuvent expliquer beaucoup mieux devant les peuples les choix qui sont faits. Il y a deux questions auxquelles les « élites » européennes ne répondent pas :

- Pourquoi le mandat de la BCE ne peut-il être aussi étendu que celui de la Banque Fédérale des Etats-Unis reste, pour l'opinion, incompréhensible. C'est un économiste de Natexis Banques Populaires qui écrit « il serait opportun de changer les statuts de la BCE en intégrant une prise en compte plus explicite de la croissance et de l'emploi ».
- Les citoyens constatent une baisse de leur pouvoir d'achat (le pouvoir d'achat d'un Européen ne serait selon certaines sources aujourd'hui égal qu'à 64% de celui d'un Américain contre 80% en 1990). Est-elle réelle et si oui qu'en conclure ?

La rencontre qu'organiserait le Forum devrait permettre un échange d'information avec des représentants de la BCE, de la Commission, des économistes prônant l'élargissement du mandat de la BCE.

(*) P.S. Par symétrie un même raisonnement pourrait être tenu pour l'Est et l'Union Européenne pourrait proposer de devenir membre fondateur d'une « Alliance » qui aurait son Conseil, son Sénat et sa Haute-Commission à Moscou et sa Cour de Justice à Strasbourg.